

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 11 (1972)
Heft: 42

Artikel: La Bibliothèque nationale suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-910593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Bibliothèque nationale suisse

En 1537, le roi François 1^{er} décréta qu'à l'avenir, un exemplaire de chaque livre imprimé en France serait déposé à la bibliothèque royale. En 1735, celle-ci est accessible au public et, à la Révolution française de 1789, elle est déclarée propriété de la nation et prend le nom de Bibliothèque nationale. Ainsi est né le concept de bibliothèque nationale, c'est-à-dire: institution chargée de collectionner les imprimés nationaux. La bibliothèque de la Cour de Vienne connaît un développement analogue. En 1624, l'empereur Ferdinand II lui donne la tâche de conserver la totalité des ouvrages parus dans la partie allemande de l'empire. En 1921 seulement, elle s'appelle Bibliothèque nationale. La plupart des bibliothèques nationales naissent au XIX^e siècle. L'émancipation des peuples et la formation de nouveaux Etats expliquent ce phénomène. Fondée

en 1747, la bibliothèque de Florence est mandatée, en 1861, pour rassembler les écrits italiens. D'autant de 1800, la Library of Congress accède au rang de Bibliothèque nationale en 1897. A la fin du siècle, le British Museum de Londres reçoit les caractéristiques d'une bibliothèque nationale. En 1921 a lieu la fondation de la Deutsche Bücherei de Leipzig. Des collections nationales de livres se forment même dans des pays sans existence étatique: en Slovaquie (1863), aux Indes (1891), à Jérusalem (1892).

Est-ce étonnant si, en Suisse, on émettait alors le vœu de posséder une bibliothèque nationale? Le 8 mars 1893, le Conseil fédéral propose aux chambres un message visant à la création d'une bibliothèque nationale qui aurait pour but de conserver les «Helvetica» parus après 1848 et de les mettre gratuitement à la disposi-

tion du public. La notion d'«Helvetica» comprend tout livre écrit par un auteur suisse, tout livre intéressant la Suisse, même s'il a paru à l'étranger, tout imprimé publié dans notre pays (journaux et revues compris). En mai 1895, la Bibliothèque nationale suisse entre en activité. Toutefois, sa politique d'acquisition diffère des autres bibliothèques nationales. Elle exclut de son domaine les ouvrages étrangers pour s'en tenir uniquement aux «Helvetica». Dans la plupart des pays fortement centralisés la bibliothèque nationale est en même temps la plus grande et la plus riche de l'Etat et sa contribution au développement culturel national est aussi importante. En Suisse, par contre, les cantons – du moins jusqu'aujourd'hui – restent les principaux promoteurs de la vie culturelle et scientifique. Aussi n'appartient-il pas à la Bibliothèque nationale d'entrer en

CIBA—GEIGY

*est une entreprise
industrielle diversifiée
dont l'activité s'étend
à de nombreux domaines
de produits chimiques
spéciaux: colorants,
produits pharmaceutiques,
agrochimie, matières
plastiques et additifs,
photochimie et produits
de grande consommation.*

CIBA—GEIGY

concurrence avec les bibliothèques cantonales; son premier devoir étant de compléter l'activité des bibliothèques des divers cantons. En dépit de cela, quelques grandes collections étrangères, gracieusement offertes, n'ont pas été refusées et y sont intégrées. Actuellement, le total des fonds se monte à environ 1 500 000 unités. Les publications parues après 1900 sont pratiquement toutes présentes; les XVIII^e et XIX^e siècles figurent dans une bonne proportion. Il est à noter que les périodiques (revues, journaux, séries) forment une partie considérable des fonds imprimés. Une section particulière conserve les innombrables publications émanant de sociétés et d'institutions publiques ou privées: rapports annuels, statuts, règlements. Certains fonds de la collection des manuscrits atteignent la dimension de véritables archives. C'est la cas des fonds C. Spitteler, W. Ritter, R.-M. Rilke, H. Hesse, L. Schläfli et A. Ott. Il convient encore de citer le cabinet des estampes, le département de la musique, celui des microfilms, la section des cartes et plans, la collection de bibles. L'accroissement annuel a fortement augmenté ces dernières années; il se monte, pour l'instant, à 35 000 unités.

Une deuxième et importante différence distingue la Bibliothèque nationale suisse des autres bibliothèques nationales. La Suisse, en effet, ne connaît pas le dépôt légal. Mais, en 1915, la direction réussit à conclure avec les éditeurs de notre pays une convention sur le dépôt gratuit des imprimés qui supplée, dans une certaine mesure, à l'absence d'une loi fédérale en la matière. En contrepartie, la Bibliothèque nationale suisse publie tous les quinze jours, dès 1901, la liste des nouvelles parutions suisses. Reliée en un volume annuel, cette publication s'appelle aujourd'hui «Le livre suisse». Depuis 1950, ces ouvrages sont cu-

mulés en une édition quinquennale comprenant deux parties: un index des auteurs, un index des mots typiques et des matières. En complément, paraissent le «Catalogue des écrits académiques suisses», la «Bibliographie des publications officielles suisses», la bibliographie musicale suisse (numéro spécial du «Livre suisse») et le «Répertoire des périodiques suisses», publié tous les cinq ans. Ces bibliographies n'offrent au lecteur que des titres de monographies. Mais la Bibliothèque nationale suisse élabore des bibliographies spécialisées courantes mentionnant, en plus du livre, l'article de périodique. Citons la «Bibliographie de l'histoire suisse», la «Bibliographie généalogique suisse», la «Bibliographia scientiae naturalis Helvetica» (depuis 1923). Une autre bibliographie intéressant la statistique et l'économie politique est établie par l'Office fédéral de statistiques. Comme il a été dit plus haut, le service de prêt de la Bibliothèque nationale suisse est gratuit. En 1970, 111 185 livres furent prêtés. A l'aide du «Livre suisse», on peut naturellement établir tout ce que possède la bibliothèque. Mais une visite personnelle permet de se rendre compte plus facilement des fonds grâce aux catalogues sur fiches. Les catalogues suivants aident beaucoup le chercheur dans ses travaux: le catalogue des auteurs, des illustrations, des traducteurs, celui des revues, le catalogue-matières conçu selon la classification décimale universelle qui est répandue dans plusieurs pays. D'ailleurs, à l'intérieur de l'établissement, le personnel se met volontiers à la disposition du public. Deux autres catalogues complètent le catalogue-matières: les catalogues biographique et géographique.

On a déjà vu que la Bibliothèque nationale suisse avait été conçue pour compléter les autres institutions cantonales. Mais à quoi ser-

virait cette activité complémentaire si aucune relation n'existait entre les autres bibliothèques? L'Association des bibliothécaires suisses, fondée en 1897, l'a clairement reconnu. Sans avoir importuné les autorités des cantons, elle a mis sur pied un organe qui rendait possible une collaboration étroite entre l'ensemble des bibliothèques suisses. En 1928, sur l'initiative de cette corporation, le Catalogue collectif suisse a été créé et c'est la Bibliothèque nationale qui en assure la gestion. Etant donné que les bibliothèques annoncent à la Bibliothèque nationale leurs ouvrages étrangers, l'emplacement de tout livre se trouvant en Suisse est déterminé. Le Catalogue collectif comprend 4 millions de fiches. On estime l'accroissement annuel à 150 000 unités. Une fiche de prêt interurbain a été établie qui assure le prêt entre les bibliothèques sans grandes difficultés. Comme instrument de travail supplémentaire, le «Répertoire des périodiques étrangers reçus par les bibliothèques suisses» a été dressé en collaboration avec les autres bibliothèques. La cinquième édition en est prévue pour 1973. D'entente avec la Société générale suisse d'histoire, l'ABS (Association des bibliothécaires suisses) a publié, en 1968, le «Répertoire sommaire des fonds manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse». Le lecteur bénéficie donc de tous ces instruments de travail. Aujourd'hui, il peut se procurer n'importe quel livre dans n'importe quelle bibliothèque, même étrangère. Grâce à la coopération des bibliothécaires du monde entier à l'IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires), dont l'ABS est membre, le prêt des publications est garanti d'un pays à l'autre, sans que soient nécessaires des démarches diplomatiques.

(Tiré du *Bulletin annexé à la Feuille fédérale* n° 9, 1972).